

11 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 11 septembre 2023 à 20h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Éric Pariseau, M. Steve Roy, Mme Sylvie Turcotte; formant quorum sous la présidence du pro-maire, M. Michel Blondin.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière par intérim

M. Michel Blondin constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour proposée.

Il est proposé par M. Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications mentionnées.

Ordre du jour

1. Remise de la bourse Trio Desjardins
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Présentation et adoption des états financiers 2022
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023
5. Adoption des comptes
6. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir du directeur-général
7. Période de questions sur les comptes
8. Rapport des élus
9. Résolution contrat de travail adjointe et développement de projets
10. Résolution pour l'achat du débitmètre (modification)
11. Résolution pour travaux TECQ
12. Résolution négociation TECQ
13. Résolution demande de soutien aux politiques familiales municipales volet 2
14. Résolution dépôt de demande aux Programmes Nouveaux Horizons
15. Résolution pour soutien technique d'Info-tech
16. Déneigement des chemins privés
17. Résolution addenda au contrat d'architecte
18. Résolution Politique de confidentialité
19. Résolution Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
20. Résolution Procédure de gestion des incidents de confidentialité
21. Résolution mise à jour des accès à Revenu Québec
22. Résolution achat de panneaux rue de l'Église
23. Résolution Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
24. Résolution vente de garage
25. Appel de soumissions pour le déneigement des cours
26. Résolution déplacement de radars
27. Correspondance diverse
 - a. Sophie Séguin, mandat au CCU

28. Varia
 - a. Inspection annuelle de notre système de sécurité
 - b. Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale
 - c. Table des aînées
 - d. Surplus des commémorations
29. Période de questions
30. Fermeture de la séance

M. Michel Blondin et Mme Guylaine St-Hilaire remettent la bourse Trio Desjardins à Mlle Kamille Paquette pour le travail effectué à l'été 2023.

2023-09-11-01 RÉOLUTION ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

M. Serge Leblanc, comptable, présente les états financiers 2022. La municipalité de Notre-Dame-de-Ham termine l'année avec un surplus financier de 9918\$ et un surplus non-affecté de 122 695\$.

Une copie des faits saillants sera disponible sur le site de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham et sera publiée dans le journal municipal.

Il est proposé par Sonia Roberge d'adopter et de déposer les états financiers 2022 tel que présentés. Adopté à l'unanimité.

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2023, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal est proposée par M. Steve Roy et adoptée à l'unanimité.

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

Le montant du compte en banque s'élève au 1^{er} septembre 2023 à 199 754,78\$.

L'adoption des comptes est proposée par M. Steve Roy et adoptée à l'unanimité.

Revenu	
Solde aux comptes au 1^{er} septembre 2023	199 754,78 \$
Remboursement taxes à déposer 1er juillet 2022 à juin 2023	46 585,49 \$
Crédit divers	1 460,91 \$

Paiement des comptes				
Liste des comptes à payer				
#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	Vivaco: 275,85\$	Clef bureau		32,55 \$
		Outils	Nouveaux Horizons	13,78 \$
		Piège souris		36,19 \$
		Asphalte froide		193,33 \$
2	Excavation TF inc	Travaux subvention député		22 995,00 \$

3	ADMQ	Cotisation membre	Crédit à venir	1 351,33 \$
4	Excavation Marquis Tardif	Transport		199,37 \$
		Bassin de sédimentation		731,47 \$
		Niveleuse		284,57 \$
5	Le code Ducharme	Papeterie bureau		289,35 \$
6	Buropro Citation: 734,27\$	FIVA: projet jardin	FIVA	97,55 \$
		Panier persévérance scolaire		40,00 \$
		Panier persévérance scolaire		79,85 \$
		Enveloppe personnalisée		298,94 \$
		Achats livres	Nouveaux horizons	217,93 \$
7	Kenworth Centre du Camion Gauthier: 4 965,27\$	Inspection		5 092,60 \$
		Crédit janvier 2022		-127,33 \$
8	Info-Tech	Banque d'heures		2 540,95 \$
9	Brico Béton	Chemin et fossé 2e rang sud		163,83 \$
10	Poste Canada	Publipostage		34,18 \$
11	Signalisation Lévis	Panneau réduction de vitesse St-Philippe		789,41 \$
12	Auger Sécurité: 974,38\$	Inspection annuelle		297,50 \$
		Inspection annuelle		136,54 \$
		Inspection annuelle		540,34 \$
14	Alain René	Surveillance réseau internet		560,51 \$
15	Sel Warwick: 5 589,67\$	Sel en vrac		1 230,23 \$
		Sel en vrac		4 359,44 \$
16	BGA Architecte	Rencontre projet agrandissement		1 384,41 \$
17	Régie intermunicipale 3Monts	3e versement		11 641,94 \$
18	Sogetel	Internet	remb. Client	692,08 \$
			Total:	56 197,84 \$

Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la directrice générale greffière-trésorière

L'adoption des comptes est proposée par M. Sylvie Turcotte et adoptée à l'unanimité.

Liste des comptes de la délégation de pouvoir				
#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	Municipalité Ham-Nord	Redevance 2021		3 885,78 \$
		Redevance 2022		7 115,72 \$
2	Télébec	Téléphone août 2023		114,83 \$
3	Léana Pépin	Atelier savoir-faire	Espace Muni	270,00 \$
4	GLS	Test d'eau		40,66 \$
5	Entreprise S. Picard	Réparation lumière rue		213,11 \$

6	ADMQ	Colloque de zone		143,72 \$
7	MRC Arthabaska	Collecte et enfouissement		5 411,96 \$
8	Renaud Bray	Achat livres	Nouveaux Horizons	43,59 \$
9	Citoyen	Remboursement service internet		200,67 \$
10	Amazon	Pichet		41,28 \$
11	Agence revenu Canada	Somme impayée en 2022 déduction à la source juillet		1 537,08 \$
12	Revenu Québec	Déduction à la source juillet 2023		5 309,53 \$
13	Agence du revenu Canada	Déduction à la source juillet 2023		2 276,23 \$
14	Mylène Leclerc	Support à vélo		350,00 \$
15	Hydro Québec	Électricité		143,78 \$
16	Chem action inc	Électrode		356,42 \$
17	Eurofins environex	Analyse eau		634,67 \$
18	Gesterra	Surcharge carburant		2 600,55 \$
19	Gravure Bois-Francs	Plaque		28,69 \$
20	MRC Arthabaska	3e quote-part		11 773,00 \$
21	Sogetel	Alarme et téléphonie		120,31 \$
22	Brico Béton	Fossé St-Philippe, base de béton gazebo		415,34 \$
23	Énergie Sonic	Diesel		2 579,82 \$
24	Revenu Québec	Avis 6339711, pénalité décembre 2022		354,66 \$
25	Revenu Québec	Remplace avis 0260962, pénalités jan-mars 2023		231,59 \$
26	Payes Employés et élus			16 910,08 \$
			Total:	63 103,07 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

- Mme Sophie Séguin a soulevé des questions concernant les paiements en retard et les intérêts. Elle souhaite avoir le total des intérêts pour paiement en retard.
- Mme Sophie Séguin questionne la municipalité sur les coûts du forfait de BGA Architecte.
- M. André Picard questionne la municipalité sur les montants des redevances 2021 et 2022.

2023-09-11-02 RÉSOLUTION ENTÉRINER LE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE ET DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Il est proposé par Sylvie Turcotte d'entériner le contrat de travail tel que présenté de Mme Camille O'Byrne, adjointe et développement de projets. Adopté à l'unanimité.

**2023-09-11-03 RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN
DÉBITMÈTRE**

Considérant que les travaux de mise aux normes incluront un nouvel automate;

Il est proposé par Éric Pariseau de faire l'achat du débitmètre et de mandater M. Alain René pour l'installation dans l'automate tel que soumissionné par Kopers. L'achat sera financé par la TECQ. Adopté à l'unanimité.

**2023-09-11-04 RÉSOLUTION POUR LES TRAVAUX DE LA
TECQ**

Considérant que la municipalité doit effectuer des travaux de réparation et de mise aux normes du pont du 2^e rang sud;

Considérant que ces travaux seront financés par la TECQ;

Il est proposé de faire un appel de soumissions auprès d'entrepreneur pour effectuer les travaux. Adopté à l'unanimité.

2023-09-11-05 RÉSOLUTION NÉGOCIATION DE LA TECQ

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Roberge

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Alain Rayes et Sébastien Schneeberger, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**2023-09-11-06 RÉSOLUTION DEMANDE DE SOUTIEN
AUX POLITIQUES FAMILIALES VOLET 2**

Il est proposé par Éric Pariseau d'autoriser Mme Geneviève Boutin, directrice générale greffière-trésorière par intérim de faire le dépôt d'une demande de financement au programme de soutien aux politiques familiales volet 2 pour la réalisation des actions du plan d'action. Un montant de 25 000\$ est demandé. Mme Boutin est également la personne responsable de signer tous documents relatifs à cette demande. Adopté à l'unanimité.

**2023-09-11-07 RÉSOLUTION DEMANDE DE NOUVEAUX
HORIZONS**

Il est proposé par Sonia Roberge d'autoriser Mme Camille O'Byrne, adjointe et développement de projets de faire le dépôt d'une demande de financement au programme de soutien au programme Nouveaux Horizons. Un montant de 25 000\$ est demandé. Mme O'Byrne est également la personne responsable de signer tous documents relatifs à cette demande. Adopté à l'unanimité.

**2023-09-11-08 RÉSOLUTION POUR LE SOUTIEN
TECHNIQUE DE INFO-TECH**

Considérant que la municipalité doit faire la conciliation bancaire des 18 derniers mois;
Considérant que la municipalité octroie à Info-Tech 10 heures pour effectuer le travail;
Considérant qu'il est plus avantageux de prendre une banque d'heures pour effectuer le mandat;
Considérant que la banque d'heures achetée en août 2023 servira pour les formations de la nouvelle directrice générale par intérim;

Il est proposé par Steve Roy d'entériner la dépense d'une banque d'heures de 14 heures au coût de 1265.00\$. Les heures inutilisées par Info-Tech pour la mise à jour seront disponibles pour tout autre soutien technique.

SUIVI DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS

Une seule soumission reçue par Limoge. Les citoyens sont actuellement contactés pour savoir s'ils veulent ou non aller de l'avant avec cette soumission.

- Si oui, nous ferons une résolution d'octroie de contrat en octobre.
- Sinon, nous pourrions relancer un 2^e appel de soumissions.

2023-09-11-09 RÉOLUTION ADDENDA AU CONTRAT D'ARCHITECTE

Il est proposé par Sonia Roberge d'accepter l'addenda de BGA Architecte tel que soumis afin de poursuivre les démarches concernant l'agrandissement du centre communautaire afin d'y aménager une salle pouvant accueillir 120 personnes, d'inclure une entrée accessible pour le 2^e étage et d'effectuer l'aménagement des bureaux dans la salle actuelle. Adopté à l'unanimité.

2023-09-11-10 RÉOLUTION POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Afin de se conformer à la loi n^o 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, L.Q. c. 25,

Considérant que la municipalité doit au plus tard le 22 septembre 2023 publier sur son site internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

Il est proposé par Éric Pariseau d'adopter la Politique de confidentialité. Adopté à l'unanimité.

2023-09-11-11 RÉOLUTION POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Afin de se conformer à la loi n^o 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, L.Q. c. 25,

Considérant que la municipalité doit au plus tard le 22 septembre 2023 publier sur son site internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

Il est proposé par Steve Roy d'adopter la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels. Adopté à l'unanimité.

**2023-09-11-12 RÉSOLUTION PROCÉDURE DE GESTION
DES INCIDENTS DE CONFIDENTIALITÉ**

Afin de se conformer à la loi n^o 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, L.Q. c. 25,

Considérant que la municipalité doit au plus tard le 22 septembre 2023 publier sur son site internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

Il est proposé par Sonia Roberge d'adopter la Procédure des gestions des incidents de confidentialité. Il est également adopté à l'unanimité.

**2023-09-11-13 RÉSOLUTION MISE À JOUR DES ACCÈS À
REVENU QUÉBEC**

Il est proposé par Sylvie Turcotte de mandater Mme Geneviève Boutin à faire la mise à jour des accès à Revenu Québec. Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE PANNEAUX RUE DE L'ÉGLISE

La demande pour faire l'achat de panneau pour améliorer la visibilité des poteaux d'Hydro-Québec dans la rue de l'Église a été acceptée chez Hydro-Québec. La dépense sera effectuée en 2024.

**2023-09-11-14 RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATIONS**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que le formulaire V-0321 de reddition de comptes a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

Pour ces motifs, sur la proposition de Sonia Roberge, il est résolu à l'unanimité et adopté que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham approuve les dépenses d'un montant de 22 995\$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2023-09-11-15 RÉSOLUTION VENTE DE GARAGE

Il est proposé par Sylvie Turcotte de tenir une table au coût de 10\$ au Marché nomade pour y vendre l'imprimante, des articles de décorations, livres et jeux usagés et autres articles que la municipalité n'utilise plus. Adopté à l'unanimité.

APPEL DE SOUMISSION POUR LE 13 ET 25 RUE PRINCIPALE

Un appel de soumission sera lancé d'ici vendredi le 15 septembre 2023 pour le déneigement des cours du 13 et 25 rue Principale.

2023-09-11-16 RÉSOLUTION DÉPLACEMENT DE RADAR

Il est proposé par Sylvie Turcotte de déplacer le radar du coin 1^{er} rang sud et rue Principale pour l'installer sur la rue Principale à la limite territoriale avec la municipalité de Chesterville. Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Le conseil dépose la lettre de Mme Sophie Séguin. Celle-ci sera étudiée pour le conseil d'octobre 2023.

VARIA

Mme Geneviève Boutin, directrice générale greffière-trésorière, mentionne que l'inspection annuelle a lieu par Auger Sécurité et que nos installations sont conformes.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale greffière-trésorière, mentionne que la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale a été réalisée le 30 août 2023.

Les élus qui le désirent peuvent s'inscrire au souper de la Table de concertation pour les personnes âgées à leurs frais.

Le surplus des ventes du souper du maire sera versé au Comité du 125^e. Le montant s'élève à 106.79\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Chantal Côté questionne les conseillers sur le projet éolien. Comme mentionné par les conseillers, peu d'informations sont disponibles sur le sujet. M. Serge Tremblay n'est pas présent pour discuter des informations en lien avec le projet.

Mme Chantal Côté questionne la municipalité sur la suite de Gesterra.

Mme Sophie Séguin mentionne que la MRC d'Arthabaska effectuera un prêt de 92 millions pour le projet éolien et se demande de quelle façon la municipalité diffusera l'information.

M. Sylvain Asselin questionne la municipalité sur sa responsabilité dans le déneigement des chemins privés. La municipalité validera avec sa firme d'avocat.

Mme Sophie Séguin mentionne que la vitalité de la municipalité recule et que nous ne rayonnons pas suffisamment sur la scène nationale. Elle nous parle d'une étude de cas de Moffet.

Mme Chantal Côté rappelle que la municipalité s'est énormément améliorée depuis les années et que les administrations précédentes et actuelles font un bon travail. Elle mentionne qu'il y aura toujours du positif et du négatif dans chaque mandat.

M. André Picard mentionne le manque de soutien de la part de la municipalité pour l'élaboration de projet. La formule et des documents d'informations pourraient outiller les citoyens.

Mme Camille O'Byrne questionne si les rencontres Porteurs de projets devraient être améliorées.

Mme Chantale Côté mentionne l'importance des échanges cordiaux que nous avons eus ce soir.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sonia Roberge, et adopté à l'unanimité de fermer la séance à 21h30.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay
Maire

Geneviève Boutin
Directrice générale greffière-
trésorière par intérim